



## 15ème législature

<b>Question N° :</b> <b>36899</b>	De <b>Mme Sophie Auconie</b> ( UDI et Indépendants - Indre-et-Loire )	<b>Question écrite</b>
<b>Ministère interrogé</b> > Économie, finances et relance		<b>Ministère attributaire</b> > Petites et moyennes entreprises
<b>Rubrique</b> >tourisme et loisirs	<b>Tête d'analyse</b> >Indemnisation des fonds de commerce des discothèques	<b>Analyse</b> > Indemnisation des fonds de commerce des discothèques.
Question publiée au JO le : <b>02/03/2021</b> Date de changement d'attribution : <b>09/03/2021</b> Question retirée le : <b>09/03/2021</b> (fin de mandat)		

### Texte de la question

Mme Sophie Auconie interroge M. le ministre de l'économie, des finances et de la relance sur la situation des discothèques en France. Depuis près d'un an, ces établissements ont fermé leurs portes à la suite de l'épidémie de la covid-19. Le Gouvernement a répondu présent en aidant ces entreprises et en les accompagnant grâce à des mesures de soutien économique. Pour autant ces solutions ne sont pas tenables sur ce long terme et ces entreprises souhaitent relancer leur activité. Avec un arrêt d'activité aussi grand, il y a fort à craindre que les habitudes de consommation de leur clientèle changent, menaçant la vie économique nocturne. Afin de préparer leur transition, de s'adapter aux contraintes actuelles et de relancer une activité, ces établissements demandent à ce qu'une indemnisation de leurs fonds de commerce soit étudiée. Elle souhaite connaître les intentions du Gouvernement à ce sujet.